

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication : 25/05/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-7-3-11

Séance du vendredi 15 mai 2009

### **RD419 - Déviation de DANNEMARIE Programme AV 111**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'estimation de la Trésorerie Générale du Haut-Rhin – Service des Domaines du 12 janvier 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le dossier définitif des études d'avant-projet ;
- fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au montant estimé de 18 000 000 € TTC (valeur janvier 2009) et dont la décomposition figure au rapport ;
- sollicite l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme si nécessaire ;
- décide expressément de recourir à l'expropriation si les accords amiables ne peuvent intervenir.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions